



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E9524

VALABLE JUSQU'AU 20/06/2025

ÉDITÉ LE 27/02/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/1985

Forme juridique : SAS

Capital : 40 800

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TARASCON 1985B00032

Siret : 332 198 050 00046

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 9010051

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1247000/001 408334

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1247000/001 408334

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2024

Raison sociale : SA RENAULT FRANCIS

11 RUE DE LA GENDARMERIE
13160 CHATEAURENARD

Téléphone : 04 90 94 54 79

Portable : 06 63 64 46 51

Site Internet : www.renault-couvreur.fr/

E-mail : sasrenault.compta@gmail.com

Fax : 04 90 94 54 09

Responsabilité légale :

GARNIER MONIQUE DIRECTRICE GÉNÉRALE DÉLÉGUÉE / VALLELIAN LAETITIA
DIRECTRICE GÉNÉRALE DÉLÉGUÉE / RENAULT FRANCIS DIRECTEUR GENERAL
DELEGUE

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	16/04/2024
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	30/03/2021
3111	Tuiles canal (Technicité courante) Mention RGE	30/03/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE MARSEILLE
IMMEUBLE LE PRADO FARGES
2 BIS RUE FARGES
13008 MARSEILLE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.